



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transmission

Question écrite n° 2976

## Texte de la question

Mme Chantal Brunel appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur le problème de la transmission d'entreprise. Beaucoup de mesures ont été prises en faveur de la création d'entreprise et ce, pour une efficacité relative, puisqu'au bout de cinq ans, seule une entreprise sur cinq reste encore en vie. Il conviendrait donc de consacrer plus d'efforts à la transmission d'entreprise. Le système mis en place actuellement est lourd et compliqué. Or l'échec d'une transmission conduit inévitablement au licenciement des salariés concernés. Ne conviendrait-il pas de mettre en place des dispositifs d'aide à la reprise d'entreprise après avoir validé les compétences du candidat reprenneur ? Elle lui demande quelles mesures il entend prendre en ce domaine.

## Texte de la réponse

L'entreprise, sa création, sa transmission sont au coeur des préoccupations du Gouvernement. Le Premier ministre et le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation ont présenté, le 7 octobre 2002, le projet de loi « agir pour l'initiative économique ». Les propositions concernent tous les aspects de la vie de l'entreprise et notamment sa transmission. La fiscalité sera allégée et les simplifications faciliteront la mutation patrimoniale des entreprises. Ainsi, le seuil d'exonération des plus-values sera relevé. Le paiement de l'impôt sera adapté au paiement du prix. Une reprise d'entreprise financée par un prêt sera accompagnée d'une réduction d'impôt. Une exonération des droits de mutation interviendra pour les donations aux salariés. De plus, la transmission anticipée d'entreprise sera encouragée. Ce projet de loi sera présenté au Parlement en janvier 2003.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Brunel](#)

**Circonscription :** Seine-et-Marne (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2976

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

**Ministère attributaire :** PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 septembre 2002, page 3138

**Réponse publiée le :** 28 octobre 2002, page 3889